A T I P

Agence Territoriale
Ingénierie Publique

2016

Programme d'activités

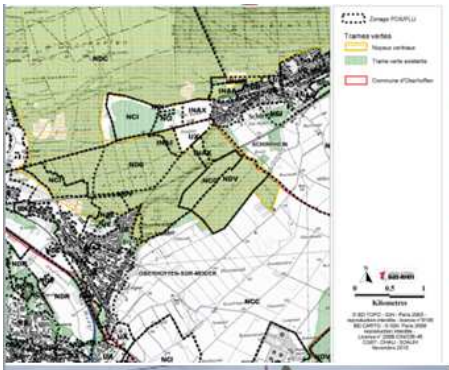

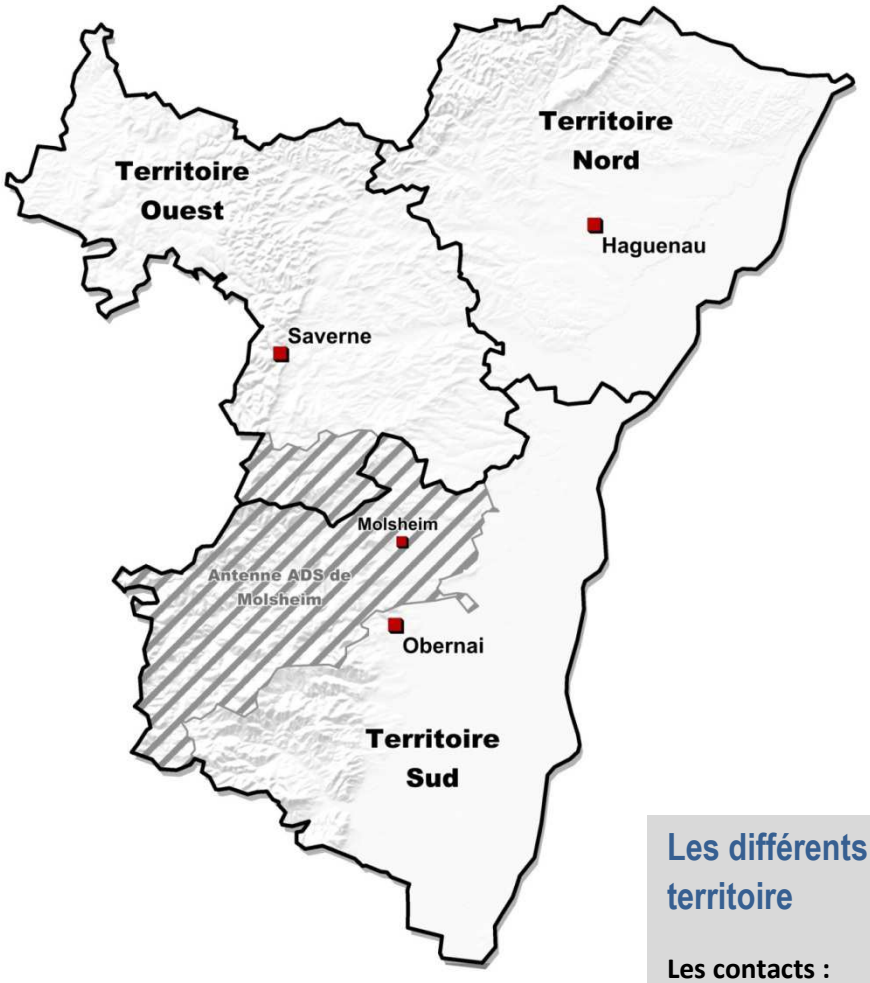

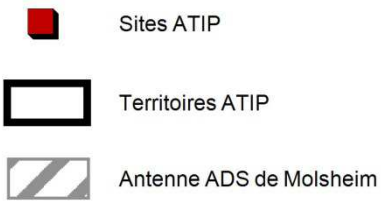

Les différents sites de l'ATIP en territoire

Les contacts :

Haguenau, Marie-Paule Georgel
24 rue du Maire André Traband 67500 Haguenau

Saverne, Dominique Baumann
1 route de Maennolsheim 67700 Saverne

Obernai, Paulette Albert
53 rue de Sélestat à 67210 Obernai

Antenne ADS de Molsheim, Nathalie Nouknaf
8 rue Jacques Coulaux 67125 Molsheim

2016, un nouveau départ

L'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique a démarré son activité cette année, soutenue par la confiance de ses 517 membres, parmi lesquels 471 communes, 45 établissements publics et le Département.

Dans la continuité des services délivrés précédemment par le Département du Bas-Rhin, l'ATIP conseille et accompagne les collectivités membres dans la réalisation de leurs projets d'aménagement et d'urbanisme principalement, mais aussi sur des fonctions supports telles que la paie et la gestion des listes électorales. Elle s'inscrit dans une logique de mutualisation des moyens et de solidarité territoriale.

Les équipes de l'ATIP sont volontairement localisées sur le terrain, en proximité directe des élus et des services. La plus grande partie de son personnel travaille à Haguenau, Saverne, Obernai et à l'antenne ADS de Molsheim.

Proche des territoires, elle assure ainsi un accompagnement des collectivités tout au long de la réalisation des projets. Elle offre une lisibilité permanente sur le déroulement des études, sur les différents intervenants, sur les procédures d'urbanisme, apportant ainsi aux élus une réelle capacité d'anticipation et de décision.

L'accompagnement de l'ATIP dans le domaine des procédures administratives en urbanisme s'étend de l'élaboration des documents d'urbanisme (PLUI, PLU, modifications, etc) et des opérations d'aménagement (ZAC, lotissement, etc) jusqu'au dernier maillon de la chaine, avec l'instruction pour le compte des collectivités des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, etc).

L'instruction groupée du droit des sols sur plus de 400 communes offre à tous l'opportunité de moderniser les outils et leurs fonctionnalités (dématérialisation des actes, suivi informatisé, etc) et la possibilité de réaliser un saut qualitatif important.

La mutualisation des expertises permet aussi de faire face à la complexité de l'environnement juridique des projets et à l'évolution perpétuelle de la réglementation afin de sécuriser les investissements publics et privés réalisés sur les territoires quels qu'ils soient.

2016, c'est l'année d'un nouveau départ. L'ATIP se place aux côtés de ses membres pour construire et partager une intelligence de projet en faveur du développement des territoires.

Frédéric Bierry, Président et Florence Wiel, Directrice

Sommaire

Instruction du droit des sols p 04
Accompagnement technique URBANISME p 07
Accompagnement technique AMENAGEMENT p 10
Accompagnement technique du Département p 14
Conseil en aménagement p 15
Paies et listes électorales p 16

L'instruction du droit des sols

L'ATIP instruit, pour environ 400 collectivités qui lui en ont confié la mission, les demandes de permis de construire, de permis d'aménager, de permis de démolir, les déclarations préalables, et les certificats d'urbanisme.

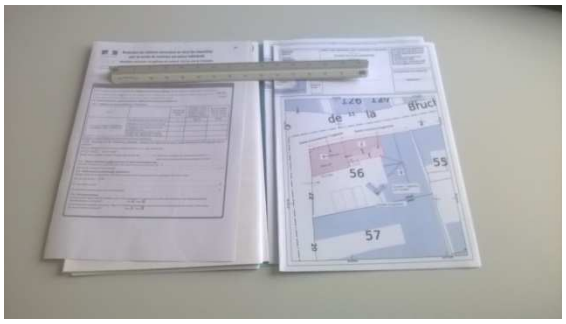

La mission ADS est assurée par 19 binômes, composés chacun d'un instructeur et d'un assistant, et répartis sur les quatre sites ADS de l'ATIP à Obernai, Molsheim, Saverne et Haguenau. Chaque binôme est titulaire d'un portefeuille de communes bien identifiées. Un instructeur complémentaire assure des missions de remplacement et de renfort. Chaque binôme traite environ 1100 dossiers par an.

Outre la stricte instruction des dossiers, l'instructeur assure un passage régulier dans les mairies des communes dont il a la charge. Il y conseille les élus, mais aussi les pétitionnaires, sur la forme, le contenu, la conformité, en amont du dépôt du dossier. Il peut également donner un avis sur la rédaction du règlement dans le cadre de procédures en urbanisme. Il apporte en outre, pour les autorisations délivrées conformément à ses propositions, un appui technique pour la conduite des éventuels contentieux. Les binômes territorialisés s'appuient sur des instructeurs experts, présents dans chacun des 4 territoires, et un expert ADS, entièrement dédié à la veille règlementaire, à l'animation métier, et à l'expertise sur les dossiers complexes.

Le traitement des dossiers est assuré en lien continu avec la commune, et s'appuie sur un outil informatique partagé, permettant un suivi réciproque en temps réel entre la commune et le binôme instructeur. Les demandeurs disposeront prochainement également d'un accès à cet outil, par Internet, pour y consulter le résumé très synthétique de l'état d'avancement de leur dossier.

Cet outil informatique encadre et sécurise la production des différents documents liés à l'instruction, du récépissé de dépôt à l'arrêté de décision. Il fait office de registre électronique et génère les tableaux d'affichage règlementaires. Il est assorti d'un système d'information géographique, qui permet d'accéder au plan cadastral. 475 agents communaux ont déjà été formés à cet outil depuis 2013. Ils seront environ 150 à être conviés à une formation en 2016.

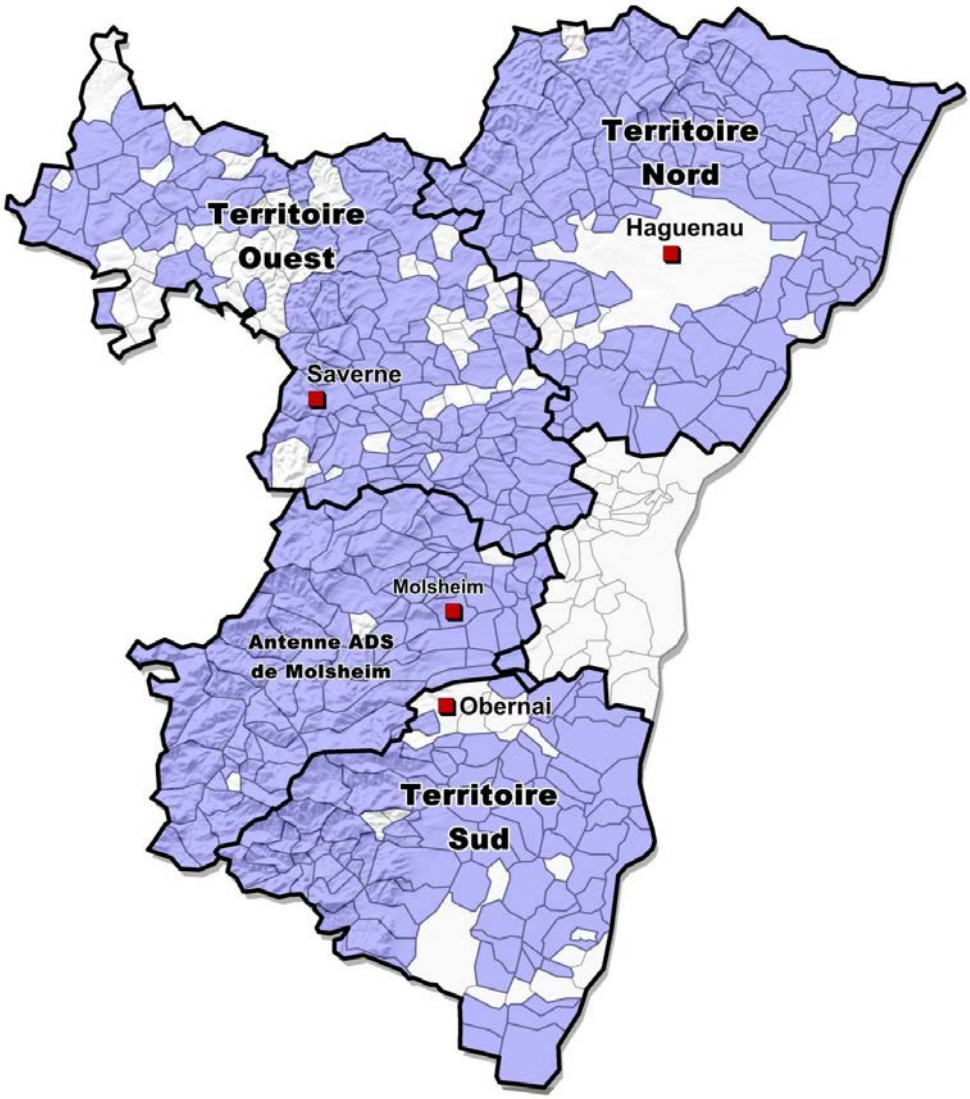

L'instruction du droit des sols

Communes accompagnées par l'ATIP pour l'Application du Droit des Sols

Sites ADS

Territoires ADS

Instruction ADS

Territoire	Nombre de « communes ADS »
Antenne ADS de Molsheim	72
Territoire NORD	130
Territoire OUEST	122
Territoire SUD	87
Total	**411**

Nombre de dossiers par territoire et par types de dossiers par an

(Valeurs statistiques)

Territoire	Nb total de dossiers	Nb de PC	Nb de PA	Nb de CU, DP, PD
Antenne ADS de Molsheim	4 451	*889*	*23*	*3 539*
Territoire NORD	7 900	*1 731*	*43*	*6 126*
Territoire OUEST	3 997	*999*	*34*	*2 964*
Territoire SUD	4 809	*1 117*	*25*	*3 667*
Total général	**21 157**	***4 736***	***125***	***16 296***

PC : permis de construire
PA : permis d'aménager
CU : certificat d'urbanisme
DP : déclaration préalable
PD : permis de démolir

Accompagnement technique en urbanisme

Territoires / Types d'opérations	PLUi	Révision / Elaboration PLU	Autres	Total
Territoire NORD	2	19	12	**33**
Territoire OUEST	4	12	11	**27**
Territoire SUD	0	38	24	**62**
Total	**6**	**69**	**47**	**122**

PLU : plan local d'urbanisme
PLUI : plan local d'urbanisme intercommunal

L'accompagnement technique

URBANISME

L'évolution rapide de la réglementation, les réorganisations territoriales, les contraintes budgétaires et les aspirations de la société en matière de développement durable, complexifient l'élaboration des documents d'urbanisme pour les collectivités maîtres d'ouvrage et demandent de plus en plus de technicité. En réponse à ce constat, l'ATIP propose à ses membres un large éventail d'outils en matière de planification urbaine, avec un niveau d'intervention adapté aux besoins de chaque collectivité :

- Conseil en amont pour l'aide à la décision, par exemple sur les différentes options envisageables pour concrétiser un projet, les procédures à prévoir, les coûts et délais associés, le droit de préemption urbain… ;
- Accompagnement (aux côtés du maître d'ouvrage) pour l'élaboration ou l'adaptation de cartes communales, Plan d'Occupation des sols (POS), Plans Locaux d'urbanisme (PLU) communaux et intercommunaux, schémas de cohérence territoriale (SCOT) ;
- Réalisation complète (incluant l'étude) de certaines procédures de moindre ampleur (mises à jour, modifications ou révisions « allégées » de PLU par exemple).

L'accompagnement pour la réalisation des documents d'urbanisme consiste, en étroite collaboration avec les élus et les services techniques de la collectivité :

- A assurer une aide à la décision et un accompagnement pour la mise en place de la gouvernance, notamment dans le cadre de l'élaboration de PLU Intercommunaux, à organiser et animer la démarche projet et articuler les collaborations des différents acteurs ;
- A définir les études à mener au regard du contexte local, à assister le maître d'ouvrage dans la recherche et le choix des prestataires en charge de la réalisation du dossier, à suivre l'exécution des prestations du groupement d'études ;
- A rédiger les projets de décisions et les délibérations, veiller au bon déroulement des procédures et des plannings.

Pour mener à bien ces missions, l'ATIP propose la mise en place d'une équipe projet pluridisciplinaire. La gestion générale du dossier et les relations avec les acteurs locaux sont assurées par un chef de projet basé sur le territoire (à Haguenau, Saverne ou Obernai) pour plus de proximité. Il s'appuie sur les compétences d'un assistant d'études, d'un technicien en aménagement et d'un chargé de procédure en urbanisme. L'équipe projet bénéficie d'une expertise en outils SIG et informatiques et des contributions d'experts thématiques (droit des sols, urbanisme, aménagement, environnement et juridique) pour ce qui relève de la réglementation et de ses évolutions. Enfin, les projets plus complexes comme les PLUI ou projets de territoires sont suivis et coordonnés transversalement par un responsable méthode expérimenté.

Les différentes échelles d'intervention de l'ATIP son organisation territoriale et ses relations nourries avec l'ensemble des acteurs de l'aménagement permettent aux équipes d'appréhender globalement les enjeux et les problématiques des territoires.

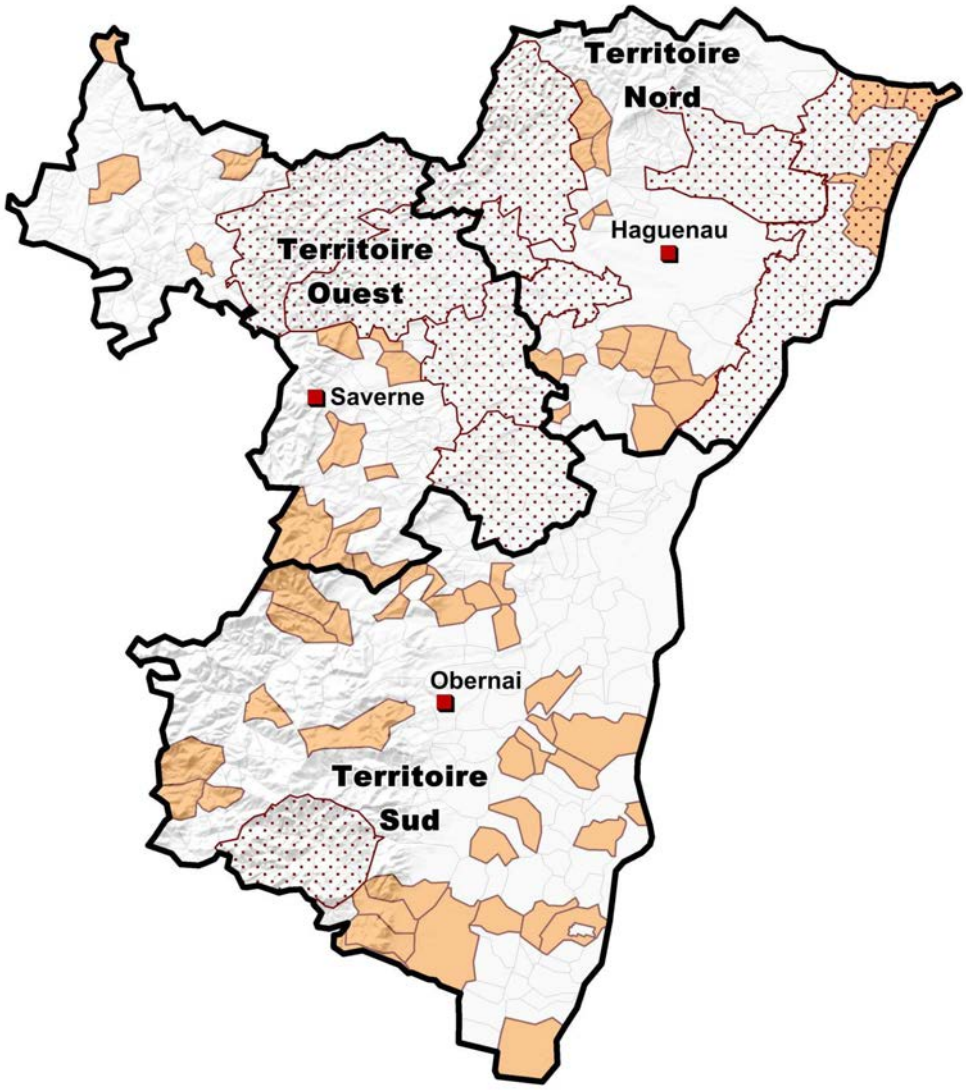

L'accompagnement technique en Urbanisme

Collectivités accompagnées par l'ATIP pour l'urbanisme

Communes

EPCI

Sites ATIP

Territoires ATIP

Une expertise renforcée sur les questions environnementales

L'environnement est devenu une composante incontournable dans de nombreux domaines et notamment en aménagement et urbanisme (augmentation des enjeux environnementaux, superposition de normes législatives et réglementaires, sensibilité de plus en plus forte des acteurs de l'environnement …).

C'est pourquoi l'ATIP est dotée d'une expertise spécialisée dans le domaine du droit de l'environnement afin de former et informer les équipes projets présentes sur le territoire et de conseiller les membres de l'ATIP sur cette thématique.

Ainsi, l'ATIP apporte à ses membres :

- ✓ Des conseils en environnement notamment réglementaire sur toutes les thématiques environnementales (Milieux naturels, Pollution des sols, Risques, Eaux et milieux aquatiques, Espèces protégées, Energie …) ;
- ✓ Un appui dans la réalisation des dossiers techniques (étude d'impact, défrichement, loi sur l'eau, dérogation espèce protégées, Natura 2000, évaluation environnementale) ;
- ✓ Une expertise et un appui à la mise en œuvre des grandes politiques environnementales tant au niveau de la planification que des projets (Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi), Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE), Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI), Plan Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)….) ;
- ✓ En cas d'accompagnement technique sur un projet en aménagement ou en urbanisme, un suivi des bureaux d'études environnement ;
- ✓ Des conseils sur la mise en œuvre des compensations et de la doctrine Eviter, Réduire, Compenser.

L'accompagnement technique

AMENAGEMENT

Les projets d'aménagement opérationnels (créations ou réhabilitation de logements, aménagements économiques ou reconversions de friches, rénovations de l'espace publique, constructions d'équipements, etc) témoignent des dynamiques de développement des territoires.

En réponse aux besoins des collectivités qui font face à des contraintes budgétaires, environnementales et sociétales de plus en plus complexes, l'ATIP propose à ses membres un accompagnement technique allant de la genèse du projet jusqu'à sa concrétisation.

Elle accompagne les maîtres d'ouvrage publics dans la réalisation de leurs projets, des études d'opportunités ou préliminaires jusqu'au suivi des travaux, en intégrant l'aide aux choix des prestataires et des procédures, les estimations financières et les délais.

Elle porte l'accent sur la qualité des projets, et sur la prise en compte du développement durable en associant les compétences de différents métiers (techniciens VRD, architectes, juristes, urbanistes, instructeurs de Permis de Construire, géographes, infographistes, etc).

L'ATIP accompagne les collectivités pour des projets d'aménagement de différents types :

- Des extensions urbaines avec des études d'opportunité, de détermination des enjeux, de cadrage du projet.
- Des opérations d'aménagement consécutives : lotissement, ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) ou AFU (Association Foncière Urbaine), avec l'aide au choix puis le suivi pour les collectivités des maîtres d'œuvre, mandataires ou concessionnaires ;
- Des procédures connexes comme la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) ou la ZAD (Zone d'Aménagement Différé) en matière de foncier, ou les PUP (Projet Urbain Partenarial) et PEPE (Participation pour Équipement Public Exceptionnel) en matière de financement des opérations.
- Des projets d'aménagement d'espaces publics.

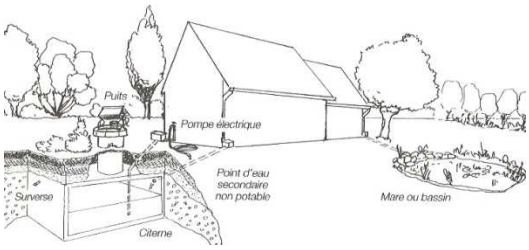

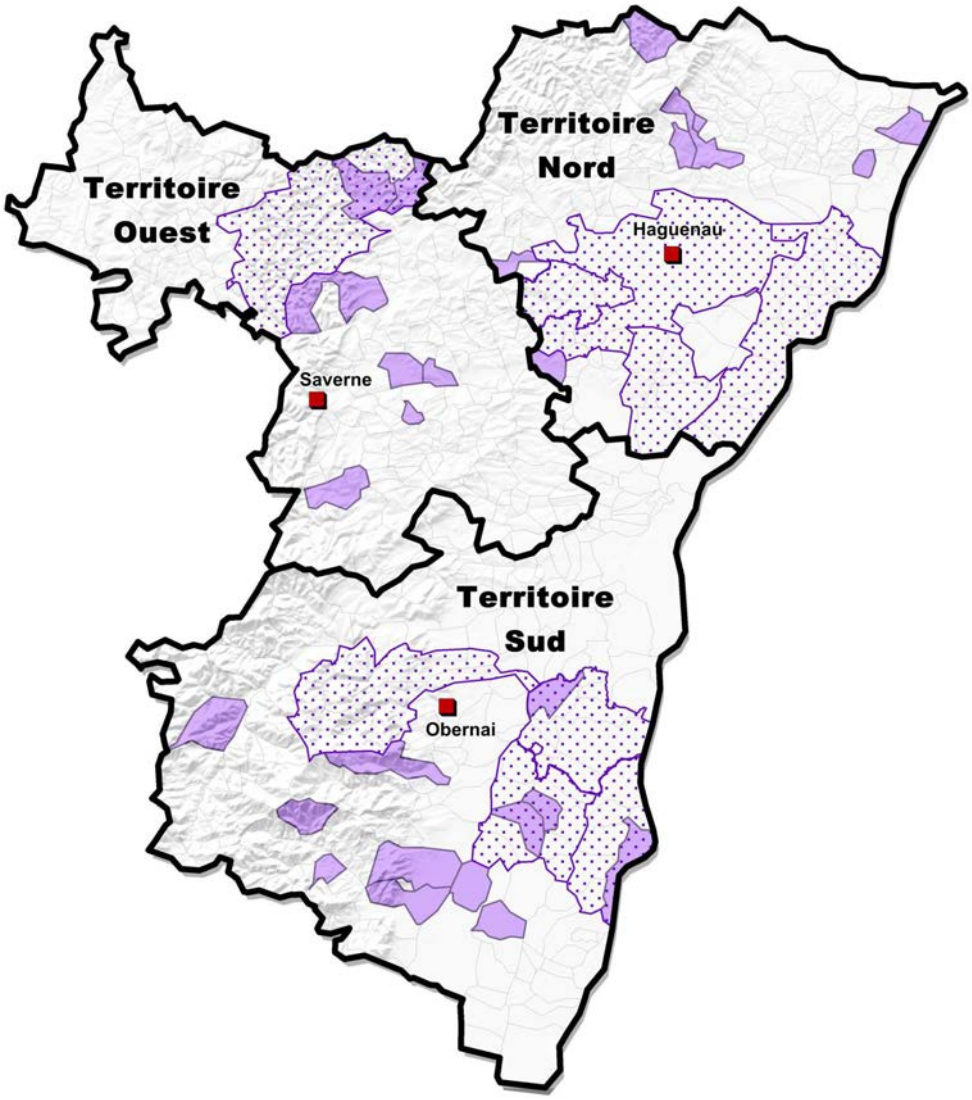

L'accompagnement technique en Aménagement

Collectivités accompagnées par l'ATIP pour l'aménagement

Communes

EPCI

Sites ATIP

Territoires ATIP

Détail des opérations d'aménagement en cours

Territoire	Collectivité	Opération
Territoire NORD	**CdC de la Basse-Zorn**	Pré-études pour la requalification de l'EPSAN
	CdC de la Région de Haguenau	Aménagement de la zone d'activités économiques de la SANDLACH-EST
	CdC du Pays Rhénan	Aménagement de la zone d'activités économiques de Drusenheim-Herrlisheim
	KUTZENHAUSEN	Aménagement de la rue des Champs
	MEMMELSHOFFEN	Etude urbaine et projet d'aménagement d'une zone IAU
	MOMMENHEIM	Piste cyclable de Mommenheim-Waltenheim
	MOTHERN	Faisabilité d'un projet d'extension
	SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ	DUP pour l'aménagement d'une zone IIAU
	SCHIRRHOFFEN	Extension urbaine Nord-Est
	SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et environs	Démarche préalable à l'urbanisation de la zone du Haslen
	SOULTZ-SOUS-FORETS	Aménagement du quartier+ 67 "Salzbaechel"
	VAL DE MODER	Extension du lotissement "Plein Soleil" - 5ème tranche
	WINGEN	Aménagement du quartier + 67 "Les Sapins" - Tranche 2
Territoire OUEST	**ALTENHEIM**	Projet de réaménagement de la rue de Wolsheim et entrée de village
	CdC du Pays de La Petite Pierre	Aménagement de la rue principale RD919 à Wimmenau
		Aménagement de la traverse de la Petite Pierre
		Traversée de Petersbach
	DETTWILLER	Etude de requalification de la zone industrielle du Eigen
	LICHTENBERG	Etude de faisabilité et programmation stationnement et circulation
	NEUWILLER-LES-SAVERNE	Etude de faisabilité pour la mise en sécurité de la traverse du village / DCE
	SOMMERAU	Etude urbaine, projet aménagement du centre, projet urbain habitat
	WILWISHEIM	Aménagement du cœur de village : abords et rue du château et place de l'église
	WIMMENAU	Etude préalable à l'aménagement de la zone 1AU du Rebberg

Opérations d'aménagement

Territoire	Nombre d'opérations
Territoire NORD	13
Territoire OUEST	10
Territoire SUD	20
Total	**43**

Territoire	Collectivité	Opération
Territoire SUD	**BARR**	Aménagement des abords de l'Hôtel de Ville
		Aménagement du Quartier Bodenreben
		Aménagement de la route de Sélestat
	BENFELD	Aménagement du centre-ville
	BREITENBACH	Réaménagement des rues
	CdC de Benfeld et environs	Extension du parc d'activités des nations
		Réaménagement de la RD 1083
	CdC du Canton de Rosheim	ZAEI du Fehrel
	CdC du Pays d'Erstein	ZA PAPE - Tranche 2
	CdC du Rhin	Faisabilité de liaisons cyclables
	DAMBACH-LA-VILLE	Réaménagement de la rue du Maréchal Foch
	EBERSHEIM	Réaménagement de la rue de Muttersholtz
	HINDISHEIM	Extension de la ZA de la Kaltau
	HUTTENHEIM	Restructuration Friche ERGE
	LA BROQUE	Quartier "les Ecrus", concession d'aménagement
	MUTTERSHOLTZ	Aménagement à Rathsamhausen et rue de Wittisheim
	NEUVE-EGLISE	Neuve église PAVE et aménagement de voirie
	RHINAU	Aménagement du parvis du collège et de la salle polyvalente
		Aménagement d'une zone d'activités
	SCHERWILLER	Faisabilité des extensions urbaines

L'accompagnement technique pour le Département

En lien avec les services techniques du Département, l'ATIP accompagne le Département pour la mise en œuvre de ses politiques publiques sur le territoire.

La route levier de développement

L'ATIP intervient sur les nouveaux projets d'aménagement routier et sur le suivi des aménagements et ouvrages existants notamment en ce qui concerne le suivi des mesures liées aux procédures environnementales. Elle poursuit son accompagnement lors de la phase de mise en œuvre opérationnelle.

Elle contribue à établir la synthèse des enjeux d'aménagement liés à la réalisation d'une infrastructure et à en évaluer l'effet levier sur l'aménagement (évaluation du potentiel de projets, identification des porteurs de projets potentiels ou concernés, première évaluation de faisabilité et coordination des parties prenantes).

Grands projets du Département

L'ATIP apporte un appui «d'expert » sur les grands projets du Département, dans le suivi des démarches engagées et l'évaluation des enjeux d'aménagement pour les territoires. Elle accompagne le Département notamment sur les projets suivants :

- Transport en Site Propre Ouest (TSPO)
- Champ du feu

Anticipation du développement territorial

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques publiques, le Département souhaite développer ses outils d'anticipation du développement territorial avec le soutien de l'ATIP par l'analyse des potentiels fonciers dans les documents d'urbanisme et le suivi des opérations d'aménagement et des autorisations d'urbanisme.

L'objectif est double :

- mettre en œuvre une politique de l'habitat répondant aux besoins des territoires et faciliter la mobilisation des bailleurs sociaux ;
- Anticiper l'évolution de la population des collèges hors Eurométropole dans le cadre de la gestion de la carte scolaire, et développer un réseau et une veille correspondante.

Simulations de la taxe d'aménagement

L'ATIP dans la continuité de sa mission Application du Droit des Sols, étudie la faisabilité d'un outil permettant une anticipation des revenus financiers de la taxe d'aménagement et en mène l'expérimentation pour le Département.

Etudes ponctuelles d'aide à la décision

L'ATIP contribue à enrichir l'expertise en aménagement du Département. A ce titre, elle est sollicitée sur les dossiers suivants :

- La gestion de son patrimoine immobilier ;
- Le dépôt des autorisations d'urbanisme pour des projets départementaux ou des dossiers relevant de compétences départementales (EHPAD, projets d'habitat complexes, etc.), étude de faisabilité ;
- La fonction de PPA (personne publique associée) sur des documents à enjeu ;
- L'analyse des schémas structurants (ex. schéma régional de cohérence écologique) ;
- La mise en œuvre du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage.

Conseil en aménagement

Chaque membre de l'ATIP, peut à sa demande bénéficier de conseils particuliers en aménagement et en urbanisme sur les domaines suivants :

- L'urbanisme de planification (PLU, Cartes communales …) : les différentes procédures (modifications, révision…), leur mise en œuvre (délais, coûts…), les servitudes d'utilités publiques ;
- Les règles de compatibilité d'un projet donné avec les documents de planification (SCOT, PGRI…) ;
- Les outils de l'aménagement : ZAC, lotissements, le droit de préemption urbain et les différentes procédures administratives devant être prises en compte pour un projet donné ;
- La pertinence et les modalités de réalisation d'études urbaines (opportunité, faisabilité, programmation…) ;
- L'application du droit des sols : certificats d'urbanisme, autorisations ;
- Les taxes et participations d'urbanisme, et les moyens de financer un équipement public donné ;
- Les procédures environnementales liées à l'urbanisme et à l'aménagement.

Une équipe d'experts assure une veille technique et juridique qui vise à expliciter la législation et la réglementation qui sont en permanente évolution et à explorer les modalités de leur mise en œuvre dans les différentes situations de projet que rencontrent les collectivités.

Elle regroupe des spécialistes en urbanisme, aménagement, droits des sols, environnement, juridique qui sont en lien permanent avec les équipes projets.

Les conseils délivrés peuvent :

- porter sur une question d'ordre général comme par exemple : la présentation d'une procédure, la portée d'une réforme législative, les avantages et inconvénients de tel ou tel outil d'aménagement ;
- concerner un projet identifié et se traduire par : l'identification des procédures à mettre en œuvre, les rôles et modalités de choix des acteurs possibles, la transmission de modèles d'actes…
- alerter sur des questions de fiscalité, de procédures environnementales ou archéologiques, ou relatives aux marchés publics.

La mission conseil a un caractère ponctuel et limité dans le temps ; elle vise à apporter les informations et explications utiles pour faire progresser un projet quel que soit son stade d'avancement.

En cas de nécessité d'un appui plus poussé suite à un conseil, l'ATIP propose alors une mission d' « accompagnement technique en aménagement ou en urbanisme » calibrée en fonction du besoin.

Pour les questions relatives à l'instruction des autorisations d'urbanisme, l'ATIP apporte le conseil tant aux membres qu'aux pétitionnaires dans le cadre de la mission « instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme ».

L'ATIP poursuit l'objectif de formaliser et capitaliser au profit de ses membres environ 150 conseils par an.

Traitement des paies

Gestion des listes électorales

Dans le cadre des missions Paie et Listes électorales l'ATIP met à disposition des collectivités une interface informatique leur permettant de saisir leurs données et se charge de réaliser les traitements pour leur compte.

Ainsi, l'interface de paie permet aux utilisateurs de créer les dossiers des agents et des élus de leur collectivité, d'y intégrer les données permanentes ou mensuelles de paie (ex : retenue à la source pour les élus, heures supplémentaires pour les agents), puis de récupérer les états et fichiers produits (bulletins de salaire, états de charges…). Les collectivités qui le souhaitent bénéficient de l'impression et de l'envoi de ces documents sous format papier.

L'interface de gestion des élections permet aux agents de saisir les mouvements de la liste électorale de leur commune et de récupérer la liste des électeurs ainsi que les états règlementaires sous forme dématérialisée. Les communes qui le souhaitent bénéficient de l'impression et de l'envoi de ces documents sous format papier.

Une assistance aux utilisateurs est organisée sous forme de permanence téléphonique (chaque jour de 8h à 12h), d'échanges par messagerie (du lundi au vendredi de 8h à 17h), de formations, de documentations et de communications concernant les nouveautés, règlementaires notamment.

L'équipe est composée de gestionnaires informatiques spécialisés qui accompagnent au quotidien les collectivités, assurent une veille juridique et prennent en charge les actions de formation.

La paie concerne 303 collectivités, et représente 4 856 bulletins par mois.
La gestion des listes électorales, quant à elle, concerne 288 communes dont 2 non membres (haut-rhinoises) et représente 288 778 électeurs.
Le projet phare de l'année 2016 est le remplacement du logiciel de paie, afin de disposer de fonctionnalités plus étendues et d'un meilleur confort d'utilisation. A l'écoute des besoins exprimés par ses membres, l'ATIP sera prochainement en mesure de compléter l'outil par une interface avec les logiciels de comptabilité, l'extraction de données à fins d'analyses, etc.

Hotline paie et listes électorales :
03 88 76 63 88

Adresse mail : assistance.pac@bas-rhin.fr

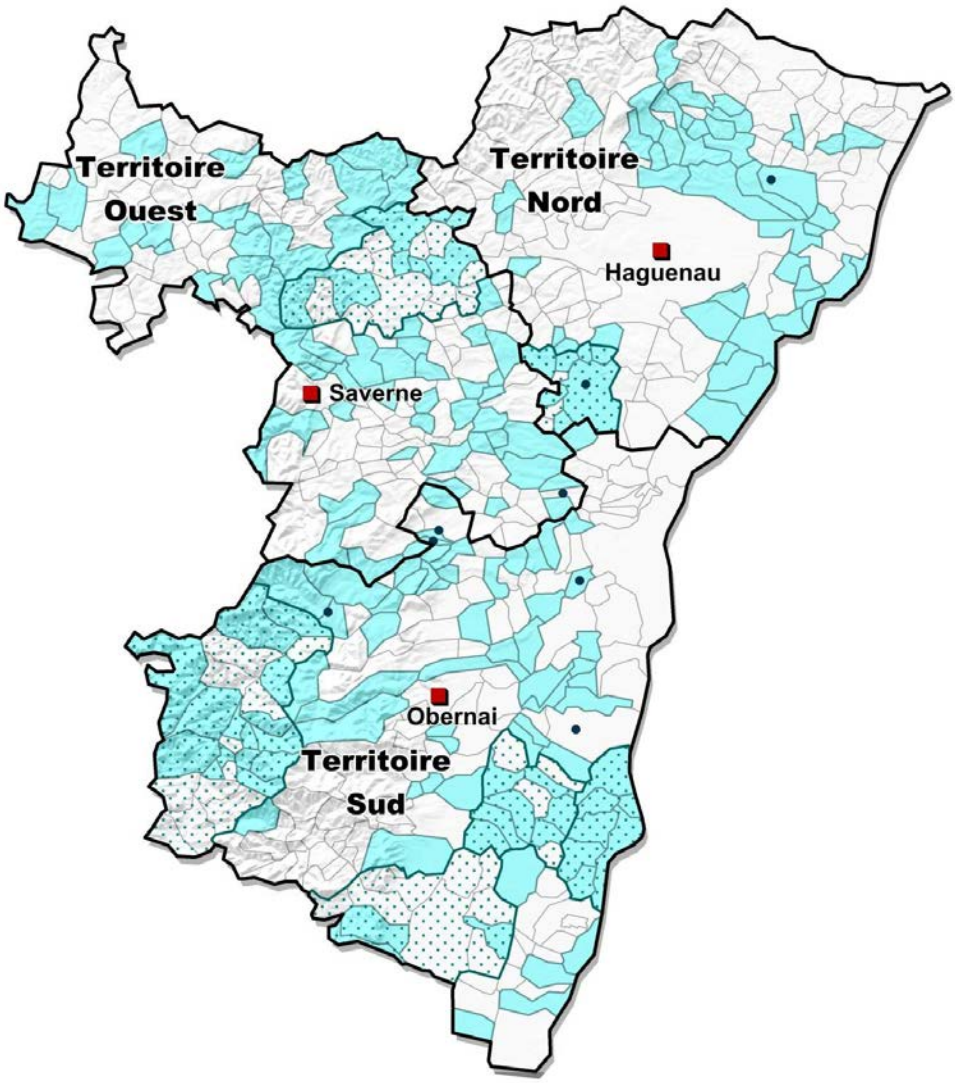

Traitement des paies

Etat des conventions au 15/03/16

Collectivités accompagnées par l'ATIP pour la mission Paies

Communes

Communautés de Communes

Autres (CCAS, Syndicats,...)

Sites ATIP

Territoires ATIP

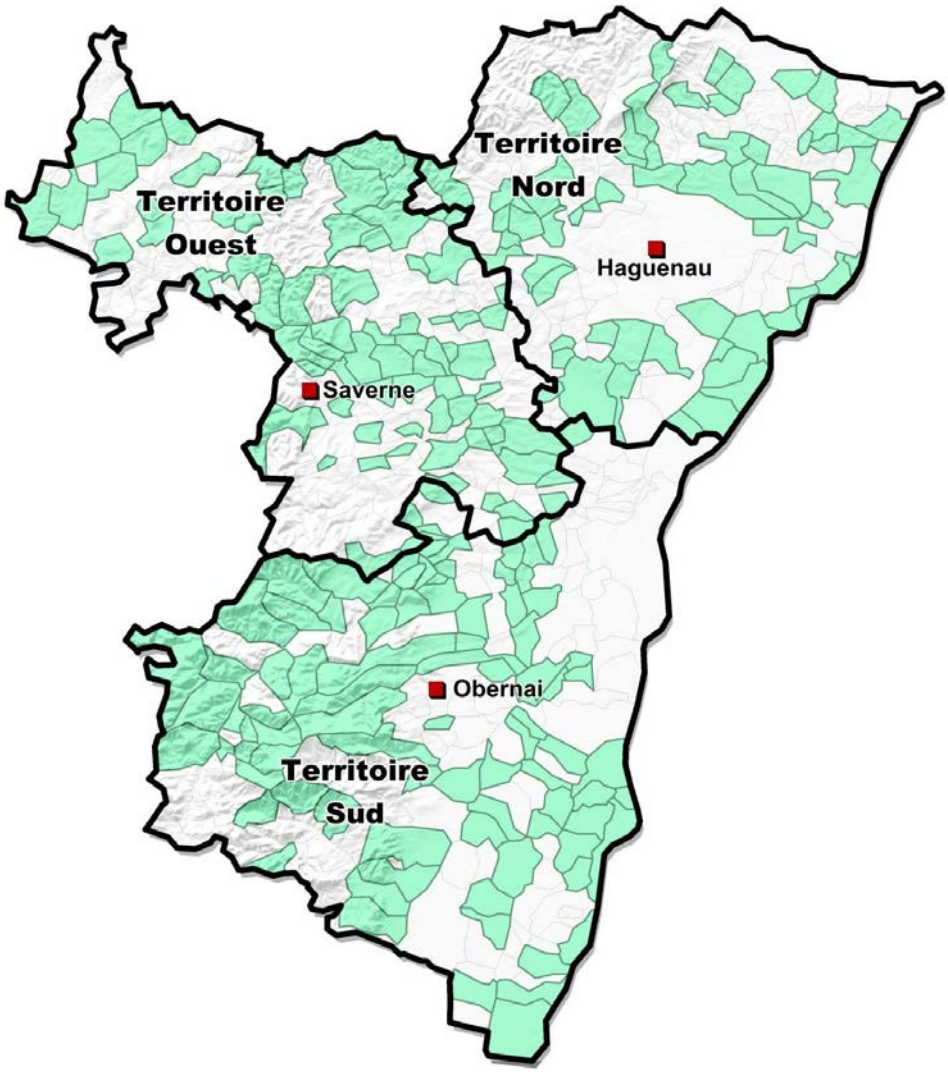

Gestion des listes électorales

Etat des conventions au 15/03/16

Communes accompagnées par l'ATIP pour la gestion des listes électorales

Sites ATIP

Territoires ATIP

Les délégués du Comité Syndical de l'ATIP et le personnel rassemblés pour le lancement de l'ATIP le 11 janvier 2016

Les contacts :

Strasbourg, Florence Wiel, tel : 03 88 76 63 63
Hôtel du Département, 1 place du Quartier Blanc 67000 Strasbourg

Haguenau, Marie-Paule Georgel, tel : 03 88 33 87 27
24 rue du Maire André Traband 67500 Haguenau

Saverne, Dominique Baumann, tel : 03 88 76 66 69
1 route de Maennolsheim 67700 Saverne

Obernai, Paulette Albert, tel : 03 88 76 66 77
53 rue de Sélestat à 67210 Obernai

Antenne ADS de Molsheim, Nathalie Nouknaf, tel : 03 68 33 85 86
8 rue Jacques Coulaux 67125 Molsheim

Gestion administrative et financière : Monique Oechsel, tel : 03 88 76 65 63
Paies et listes électorales : Magali Lauch, tel : 03 88 76 64 50
Informatique Cartads : Eric Soeder, tel : 03 88 76 62 14

ATIP
Programme d'activités 2016